

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourg-en-Bresse, le 7 mai 2019,

Le Centre Psychothérapique de l'Ain crée une Cellule Téléphonique d'Orientation à compter du 13 mai 2019

Le Centre d'Accueil Permanent (CAP) du CPA évolue. Une Cellule Téléphonique d'Orientation (CTO) est créée afin d'orienter toute demande de soins et d'optimiser l'organisation de la prise en charge des personnes en demande de soins psychiatriques urgents, au 04 74 52 29 89.

Comment accéder aux soins à compter du lundi 13 mai 2019 ?

En journée, les personnes en difficulté psychique et en demande d'aide doivent **appeler le Centre Médico-Psychologique (CMP*)** de leur secteur d'habitation. L'entretien de première intention y est assuré par un infirmier, dans un délai de 24h à 48h pour les situations nécessitant une mobilisation rapide.

En dehors des horaires d'ouverture des CMP et en cas de besoin de soins psychiques urgents, il est impératif de contacter la CTO au **04 74 52 29 89**. L'accès au CAP ne sera possible que sur indication de la CTO.

La cellule téléphonique d'orientation organisera 24h/24h les hospitalisations urgentes et les besoins d'avis urgents avec les professionnels.

Coordonnées des centres médico-psychologiques de secteur

Les coordonnées des CMP de secteur répartis sur l'ensemble du département de l'Ain sont téléchargeables sur le site web du CPA : <http://www.orsac-cpa01.fr/Patients-et-Familles/Consulter>

**Le CMP est le premier lieu de contact pour toute demande de soins en cas de souffrance psychique. Il assure des consultations avec différents professionnels selon les besoins et organise l'orientation éventuelle des personnes vers des structures adaptées (hospitalisation dont hôpital de jour, CATTP...).*
Une équipe pluridisciplinaire assure la coordination des soins psychiatriques.

Il existe des CMP pour adultes et des CMP pour enfants et adolescents.

Contact Presse CPA
communication@orsac-cpa01.fr
04 74 52 27 37 ou 04 74 52 28 01